

FORAGES. À la demande de l'Amaf Médoc, une nouvelle étude a été réalisée par un expert-géologue indépendant. Elle met à mal le rapport du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), qui aurait occulté des données essentielles devant être prises en compte par les études d'impact.

« Une catastrophe de très grande ampleur pour la forêt »

✓ **Mathieu CAURRAZE**

« On est dans une urgence absolue, il faut immédiatement arrêter ce système. » L'expert géologue Pierre Becheler tire la sonnette d'alarme à propos de l'impact du futur champ captant des landes du Médoc, en prédisant « une catastrophe environnementale de très grande ampleur ». Un discours alarmiste du représentant du bureau d'études Becheler conseils, qui a présenté mardi 5 juillet, au Temple, une étude contradictoire au rapport du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de 2018 intitulé Modèle Phonème. Une étude complémentaire commandée par l'Association pour le maintien de l'activité forestière en Médoc (Amaf Médoc), qui est vent debout contre ce projet de champ captant porté par Bordeaux Métropole. Par le biais de cette future exploitation, la collectivité bordelaise compte prélever 10 millions de m³ d'eau par an dans la nappe de l'Oligocène en mettant en place quatorze forages au Temple et à Saumos. L'impact de ce prélèvement sur les nappes superficielles, dont certaines se situent dans le Plio-quaternaire, inquiète grandement les forestiers, les exploitants forestiers et les sylviculteurs du Médoc.

Une série de biais

Cette analyse critique met en lumière une série de biais des résultats concernant les essais de pompage du Temple, sur lesquels Pierre Becheler s'est plus particulièrement focalisé. Il note notamment une occultation du BRGM concernant les remontées du niveau de la nappe Plio-quaternaire. En effet, lors des essais de pompage de l'Oligocène (200 m³ par heure), des remontées de niveau dans le Plio-quaternaire de l'ordre de 30 cm ont été observées. « Or le BRGM conclut que l'impact dans cette nappe est nul », rappelle le géologue. Dans le rapport du BRGM, le graphique qui présente le suivi des mesures réalisées lors des essais va dans ce sens. « Mais tout est une question d'échelle, confie-t-il. Quand on se rapproche, on observe des remontées. Nous avons travaillé sur les causes de ces remontées, qui ont été occultées. » Après avoir écarté une recharge par les eaux de pluie, le géologue a montré que des arrivées d'eau par le fossé de bordure du site, dont le profil n'a pas permis une évacuation correcte, avaient réalimenté le Plio-quaternaire. En clair, c'est une mauvaise évacuation des rejets de l'eau lors des essais qui aurait rechargé cette nappe. Si le BRGM conclut que l'impact



Élus et forestiers écoutent les explications de Pierre Becheler (au fond à gauche), qui a réalisé une étude contradictoire au rapport du BRGM.

sur le Plio-quaternaire est nul à la suite de l'expérimentation du Temple, Pierre Becheler démontre, en s'appuyant sur le rapport mais également sur l'exploitation des données d'un puits fermier voisin au site des essais, que, sans cette recharge en eau, la baisse aurait dû se situer entre 50 centimètres et 1,50 mètre, voire 2 mètres, « ce qui rappelle les valeurs trouvées par le modèle nord-aquitain ». La démonstration du géologue conclut donc que les nappes superficielles ne sont pas imperméables et alimentent en eau l'Oligocène quand on puise à l'intérieur. Aussi, les surfaces qui subissent l'impact des forages, estimées entre 6000 et 16000 hectares par le BRGM, seraient très largement supérieures à cette estimation, ajoute-t-il, en expliquant que les données à disposition sont insuffisantes pour évaluer cet impact « tant en surface qu'en profondeur ».

Le syndrome GIGO

« Ces biais polluent gravement la modélisation des impacts et s'organisent en un syndrome nommé "GIGO" (anglicisme : Garbage in, Garbage out), c'est-à-dire comment des données d'entrée erronées, incomplètes, en partie ou totalement occultées, amènent par effet de cascade, à des conclusions fausses, parfois ineptes », détaille Pierre Becheler, qui qualifie les conclusions du BRGM de « perverses » et de « fallacieuses ». Il se demande si l'occultation de certaines de ces données a été faite « de façon contrainte ou forcée ».

L'expert géologue qualifie cette situation de « gravissime ». Selon lui, ces conclusions pèseront fortement sur les études d'impact en cours ou à venir et risquent de mener à de graves défaillances dans les prises de décisions qui devront en découler. « Le drame est que si les valeurs de départ sont minimalisées,

que la baisse du niveau d'eau prise en compte est inférieure à 10 centimètres alors qu'elle sera en réalité de 50 centimètres ou 1 mètre, il y aura une catastrophe écologique. » Selon lui, une baisse du niveau de la nappe Plio-quaternaire de 50 centimètres sur 16 000 hectares entraînerait une chute de production drastique de la forêt, un risque d'incendie accru, un assèchement des ruisseaux, qui ne seront plus alimentés par le Plio-quaternaire et qui eux-mêmes ne seront plus en capacité d'alimenter les lacs, ou encore un assèchement total du sol.

Demande d'un moratoire

Avec cette analyse critique, les forestiers réclament un abandon du projet de champ captant des landes du Médoc. L'Amaf Médoc demande aux élus de Bordeaux Métropole un moratoire en attendant un audit et des investigations complémentaires. Michel Robert a d'ailleurs regretté les absences des représentants de la collectivité porteuse du projet et des services de l'État à la présentation de l'étude contradictoire. « Il faut demander des comptes aux différents bureaux d'études et interpeller le référent intégrité scientifique », a précisé le président de l'Amaf Médoc. Présente à la réunion, la sénatrice Florence Lassarade va faire remonter cette étude au Sénat. Selon Pierre Becheler, une remise à plat du projet est nécessaire et les essais de pompage doivent être renouvelés dans des conditions expérimentales correctes pour permettre de réorienter les études d'impact avec des données d'entrée acceptables. L'expert géologue pense qu'il sera difficile de se faire entendre auprès des élus de Bordeaux Métropole et, si cela se confirme, il suggère aux forestiers d'envisager un recours au tribunal administratif. Patrick Point,

président de Vive la forêt, a annoncé suivre les forestiers dans une telle démarche. « Ce projet s'impose par lui-même. Il faudra être vaillant et se battre jusqu'au bout », a-t-il dit, en faisant remarquer que les analyses réalisées ne prennent pas en compte le préjudice pour les 24 communes de l'unité de gestion Littoral, qui prélèvent déjà dans l'Oligocène.

Bordeaux Métropole lance une contre-expertise

Quelques heures avant la réunion, l'étude contradictoire avait été remise en main propre par Michel Robert au président de Bordeaux Métropole, Alain Anziani. Ce dernier a pris acte de cette nouvelle étude et a demandé une contre-expertise, qui sera réalisée par deux hydrogéologues nommés par l'ARS pour étudier cette analyse critique. L'Amaf Médoc suggère à Bordeaux Métropole de réfléchir à d'autres pistes pour répondre à ses besoins en eau potable, comme le principe de la réutilisation des eaux usées traitées, en prenant l'exemple du projet Jourdain (Véolia/Vendée Eau) aux Sables d'Olonne, dont le coût est moindre que celui du champ captant. « Depuis le début, Bordeaux Métropole veut de l'eau et n'envisage aucune autre solution », regrette le vice-président de l'Amaf Médoc, André Prouvoyer, qui a été le premier à dénoncer la réalisation de ces forages en pleine forêt, qui menace des milliers d'hectares de pins. Ce dernier a aussi appelé les élus locaux à soutenir les forestiers. « Je n'imagine pas les élus de Bordeaux Métropole prendre une décision aussi impactante pour notre territoire », a réagi Laurent Peyronnet, maire de Lacanau, tout en dévoilant son inquiétude et en assurant que les élus locaux sont aux côtés des forestiers.

FAITS DIVERS

Fauchée par une voiture, une adolescente décède

Le drame a eu lieu vendredi 1^{er} juillet, en fin de matinée. Une adolescente de 17 ans, qui marchait au bord de la route départementale RD 1215, a été fauchée par une voiture un peu après le feu tricolore de Bouqueyrans à Moulis-en-Médoc. Les secours ne sont pas parvenus à réanimer la jeune victime, qui est décédée sur place. L'adolescente, qui marchait en direction de Castelnau-de-Médoc, où elle semblait avoir un rendez-vous, aurait soudainement traversé la route, pour une raison que l'enquête de gendarmerie n'a pas encore permis de déterminer. Selon les premiers éléments de l'enquête, la jeune Médocaine, domiciliée à Cissac-Médoc, se serait engagée sur la route après avoir laissé passer une voiture. Elle n'aurait pas vu que ce véhicule était suivi par un second, dont le conducteur, un jeune militaire en vacances, n'a rien pu faire pour l'éviter. Selon les premières conclusions des enquêteurs, ce dernier n'aurait commis aucune infraction.

Un septuagénaire meurt d'un AVC sur la plage

Samedi 2 juillet, un peu après midi, un touriste de 79 ans, originaire du Morbihan, est décédé après une baignade dans l'océan à la plage du Gulp, à Grayan-et-L'Hôpital. Le septuagénaire s'est effondré sur le sable à la suite d'un accident vasculaire cérébral et les secours n'ont rien pu faire pour le réanimer. Une enquête de gendarmerie a été ouverte.

le journal du Médoc

14-16, rue Camille-Maume
BP2 - 33112 Saint-Laurent-Médoc
Tél. 05 57 75 14 00 - Fax 05 57 75 14 01
e-mail : redaction@lejournaldumecoc.fr
Édité par Presse et Médias de Gironde
SARL au capital de 1500€
Siège Social : Rue du Dr Jean-Vincent
CS52052 - 33071 BORDEAUX Cedex
Actionnaire : Presse et Médias du Sud-Ouest
Directeur de la publication : Vincent DAVID
Rédaction :
Dominique BARRET : Rédacteur en chef
d.barret@lejournaldumecoc.fr
Raphaëlle CHARGOIS : Secrétaire de rédaction
r.chargois@lejournaldumecoc.fr
Mathieu CAURRAZE : Journaliste
m.caurraze@lejournaldumecoc.fr
Publicité : Fanny SALLES
f.salles@lejournaldumecoc.fr
Secrétariat administratif : Céline FRANCES
c.frances@lejournaldumecoc.fr
Abonnement 1 an : 73 €
Impression : Imprimerie SAPESO-BORDEAUX
n° CPPAP : 0926 C86861-n° ISSN : 1280-2093
Le Journal du Médoc est habilité à publier
les annonces légales et judiciaires
Fondé en 1997 par Françoise et Jean-Pierre GAUFFRE
Ce journal est imprimé sur du papier 42 gr certifié PEFC 70% - FCBA/17-
01690 produit en Espagne. Taux de fibres
recyclées : 92%. Emission de GES : 70 gr
CO2 eq par exemplaire (Norme BPX30-323-
16, données 2020).

